

## Votre Maître Restaurateur : Une *garantie* - Des *engagements*

### *Une garantie :*

Le *titre* de Maître Restaurateur est *délivré par l'Etat et accordé par le Préfet*. Il repose sur un *audit de contrôle* réalisé par un organisme indépendant qui vous garantit une *cuisine faite maison* :

- ✓ Le *professionnalisme et les qualifications* du service et du chef
- ✓ La *traçabilité et la saisonnalité* des produits
- ✓ L'exigence d'une *cuisine entièrement faite maison* à partir de produits bruts et acquis majoritairement frais

### *Des engagements :*

Votre Maître Restaurateur s'engage également à :

- ✓ Privilégier les circuits courts, les produits de saison et limiter le recours aux produits importés ;
- ✓ Contribuer à une alimentation **sobre** en consommation d'**énergie**, en émissions de gaz à effet de serre, *limitant le gaspillage alimentaire* et *générant moins de déchets* ;
- ✓ *S'approvisionner* dans la mesure du possible auprès d'entreprises ayant développé un *modèle écoresponsable*.
- ✓ Porter une attention particulière à la *composition de ses menus*, afin de contribuer à une *alimentation saine et équilibrée*, répondant aux besoins nutritionnels des consommateurs.